

Prénom et nom : Ndiaga Gueye

Dakar, le 23/07/2024

Courriel : domukajoor@domukajoor.org

À Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel

Objet : Demande d'accès aux résultats définitifs bureaux de vote par bureau de vote des élections du 24 février présidentielle 2019, des législatives du 31 juillet 2022 et de l'élection du présidentielle du 24 mars 2024.

Monsieur le Président

En application de l'article 8 de la Constitution sur le droit d'accès à l'information et des articles LO.143 et LO.191 du code électoral qui disposent respectivement : « *Les résultats définitifs de l'élection présidentielle font l'objet d'une publication dans le Journal officiel, bureau de vote par bureau de vote par les soins du Président du Conseil constitutionnel. Cette publication est faite également sur Internet ou par tout autre moyen de communication.* », « *Les dispositions des articles LO.143 sont applicables aux élections des députés à l'Assemblée nationale* », je sollicite la communication des références des Journaux officiels dans lesquels sont publiés les résultats définitifs bureau de vote par bureau de vote des élections ci-après :

- Élection présidentielle du 24 février 2019 ;
- Élections législatives du 31 juillet 2022 ;
- Élection présidentielle du 24 mars 2024.

Je sollicite aussi la communication des adresses des publications sur internet de ces résultats et plus précisément les liens d'accès direct ou à défaut de tout autre moyen de communication utilisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Ndiaga Gueye

Pièce jointe : Copie de ma carte d'identité et d'électeur

